



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 29 JUIN 2017

Mairie de Groissiat

**Présents :** Messieurs Jean-Luc Marron, Michel Piovati, Michel Bevand, Hervé Amiot, Xavier Faivre, Gilbert Samerel, Mesdames Patricia Deguerry, Pascale Amorim, Odile Certain, Nathalie Duthel, Frédérique Machurat, Monique Roy,

**Excusés :** Madame Stéphanie Volle. Messieurs Christian Gros, Manuel Ollier

**Secrétaire de séance :** Madame Pascale AMORIM.

**Date de convocation :** 22 juin 2017.

• **Approbation du compte rendu de la réunion de conseil du 24 avril 2017.**

• **Compte rendu des décisions du Maire :** n° 5/2017 - Approbation de 1 avenant au marché de travaux relatif à la restructuration de la Mairie et de la Salle des Fêtes à Groissiat – Lot n° 13 « Chauffage Ventilation Plomberie Sanitaire » attribué à l'entreprise SERVIGNAT

### Comptes rendus des commissions

#### Commissions des travaux:

##### Travaux mairie :

. Au 22 juin, des réserves demeuraient sur plusieurs lots. Ces réserves doivent être levées prochainement.

Le point le plus notable concerne l'entrée par le portail de la salle polyvalente qui est à retraiter car peu pratique compte tenu de la pente importante. Après étude, une amélioration peut être apportée en inversant les deux battants du portail.

. Après les premières utilisations de la salle des associations, il est apparu un problème d'acoustique. L'acousticien chargé de la salle polyvalente, Monsieur FAIGET, a été contacté pour avoir des conseils. Le but est d'améliorer l'acoustique par des aménagements de bon sens, à moindre coût.

##### Travaux place Saint-Cyr :

Le maître d'œuvre retenu est INFRATECH.

##### Questions diverses :

Lors du conseil d'école de juin, il a de nouveau été question de l'amélioration de la sécurité à proximité du passage piéton près du parking. Michel BEVAND a rencontré SODILOR pour prévoir d'installer un coussin berinois avec rétrécissement de la voie. L'objectif est de réaliser cet aménagement pour la rentrée.

#### Commission des Affaires Scolaires, Associatives et Culturelles :

. Ecole : Baisse des effectifs (108) mais aucune influence sur le maintien de 5 classes. Répartition validée par l'Inspectrice sachant qu'une classe mixera des maternelles GS et des élémentaires CE1. Les TAP seront calés sur le rythme des maternelles avec des activités adaptées et les CE1 bénéficieront des cours d'EPS et de musique au même titre que les autres classes élémentaires selon l'aménagement d'emploi du temps des enseignantes.

Des problèmes de comportement et de langage ont été signalés par la Directrice, essentiellement dus à des consultations sur internet non adaptées à l'âge des enfants, dans les foyers. Des rappels à l'ordre sont faits mais ne règlent pas ces problèmes. Envisager à la rentrée des réunions d'informations sur les dérives d'internet, et les dangers pour les enfants.

Fête de l'Ecole le 1er juillet.

Les Rythmes scolaires : Ils seront maintenus pour la rentrée de septembre 2017, le décret ayant été officialisé le 28 juin, et l'organisation en un temps record n'étant pas envisageable sans consultation préalable du comité de pilotage qui rassemble tous les acteurs. De plus le retour à 4 jours implique la négociation des contrats de travail de nos intervenants et agents, et la remise en question de la garde des enfants le mercredi matin. Nous envisagerons dès la rentrée des réunions pour mener à bien notre réflexion pour la rentrée 2018-2019.

. Fête du Village : Réunion le 28 juin 2017 pour valider les réservations d'activités, élaborer le programme, finaliser les installations.

. Site : Réactualisation des images panoramiques pour la mise en avant de nos édifices rénovés : église, salle des fêtes, mairie, Ehpad et les photos de la soirée de l'inauguration. Mise à jour des rubriques périscolaires pour la rentrée.

. Question sur le devenir de l'association du parc Loisirs : suite à la zumba qui n'a pas fonctionné, Nathalie Duthel s'interroge sur l'utilité de l'association qui n'a plus vraiment d'activités à part le ski, qui pourrait peut-être être repris par le Sou des Ecoles → cette question a été évoquée lors de l'assemblée générale en avril. Il avait alors été décidé de ne pas dissoudre l'association car le ski peut concerner des enfants de Groissiat au-delà du cm2 mais également des petits-enfants des habitants de Groissiat. Il est aussi apparu préférable de laisser vivre l'association, même de façon réduite, plutôt que d'en recréer une de toutes pièces.

#### Commission des Finances :

**Situation de trésorerie.** Situation normale au regard des paiements effectués pour le marché de la mairie-salle polyvalente. A noter les encaissements en cours de l'acompte de facturation d'eau 2017.

**Point sur les factures.** Pas de remarques particulières.

**Point budgété – réalisé.** En fonctionnement, le pourcentage de réalisation est conforme aux prévisions. On ne constate pas de dépassements inquiétants. En investissement, une grosse partie des dépenses concerne la mairie et la salle polyvalente ainsi que leurs équipements en mobilier. Les budgets sont respectés.

L'enveloppe relative aux travaux imprévus est peu impactée pour le moment mais l'année n'est pas terminée.

#### **Règlement du cimetière**

Le cimetière de Groissiat est dépourvu de règlement et il apparaît nécessaire d'en prévoir un au regard des questions qui se posent régulièrement et ce, afin d'apporter une réponse identique à chaque fois.

Il est convenu que chaque membre de la commission recherchera le règlement d'une commune des alentours comme support de travail et qu'ensuite, une mutualisation sera faite pour rédiger notre document, bien entendu, sous couvert du respect de la

réglementation en vigueur. Des renseignements seront demandés à la commune d'Oyonnax qui, compte tenu de son importance, pourra apporter une certaine expertise en la matière étant bien précisé que le règlement de Groissiat sera moins complexe.

Un rendez-vous sera programmé avec BERGER LEVRAULT pour une présentation du module cimetière. L'utilisation de cet outil facilitera la gestion.

#### **Questions diverses.**

. Installation du wifi salle des associations, salle polyvalente. Un devis a été signé et la mise en œuvre devrait avoir lieu prochainement.

. Un contrat d'entretien et de maintenance de l'ascenseur doit être signé, c'est une obligation réglementaire. La société KONE, qui a installé le matériel, a fait une proposition qui est en cours d'examen.

. Voir pour la mise à jour des factures d'entretien du matériel du service technique.

#### **Commission Environnement et Forêt :**

Suite à une maladie et des absences des membres, il n'y a pas eu de réunion de commission

##### **1/ Forêt**

Deux sapins déracinés au niveau de la « cascade » du Bief d'Alex, ceux-ci sont couchés dans le sens de la longueur et coupent le sentier de randonnée entre les Communes de Groissiat et d'Alex. L'agent ONF, Madame Christelle GALLETI s'occupe du problème cette semaine.

Constat : cette année les tiques sont très nombreuses.

##### **2/ Illuminations**

Les travaux de la mairie étant terminés, la prochaine commission décidera des décorations pour Noël.

##### **3/ Questions diverses :**

. Odile Certain signale un pin en train de sécher qu'il faudrait abattre. Il se situe derrière le cimetière.

. La coupe de la parcelle 11 est reportée à 2018. En effet, suite à la tempête de début d'année qui a fait tomber de nombreux arbres, une recette de bois imprévue de l'ordre de 6 000 € va être perçue en 2017.

#### **Extrait des délibérations adoptées à l'unanimité**

. **Approbation des comptes administratifs des budgets 2016** : budget principal, budget eau et budget assainissement.

. **Affectation des résultats issus des comptes administratifs 2016** : budget principal, budget eau et budget assainissement.

. **Décisions budgétaires modificatives : n° 1 budget EAU 2017**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approuver les décisions budgétaires modificatives suivantes :

##### **Dépenses d'investissement**

2315 Travaux - 200.00 €

##### **Recettes d'investissement**

001 Résultat reporté - 200.00 €

. **Modification des statuts de la Communauté de Communes Haut-Bugey**

Par délibération en date du 31 mai 2017, le Conseil communautaire a approuvé la modification de ses statuts. Celle-ci portait essentiellement sur l'extension de ses compétences lui permettant d'évoluer vers le statut de Communauté d'agglomération.

Les modifications se résument comme suit :

- Prise de compétence politique de la ville (1<sup>er</sup> janvier 2018).

- Compléter la compétence GEMAPI et Equilibre social de l'habitat (dans leur rédaction réglementaire au 1<sup>er</sup> janvier 2018).

- Compléter les compétences Eau et Assainissement (1<sup>er</sup> janvier 2018).

- Prise de compétence Maisons de services au public (1<sup>er</sup> janvier 2018).

Le projet des statuts modifiés est joint en annexe.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L 5211-5 et L 5211-17, le Conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération du Conseil Communautaire, pour se prononcer sur la modification proposée. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 31 mai 2017,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

. **D'APPROUVER** la modification des statuts de la Communauté de Communes Haut-Bugey telle que proposée.

. **DE CHARGER** Monsieur le Maire de notifier cette décision à Monsieur le Président de la Communauté de communes Haut-Bugey.

. **Adhésion à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, conformément à l'article L.337-9 du Code de l'Energie, les tarifs réglementés de vente d'électricité sont supprimés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, pour les sites ex tarifs « Jaunes » et « Verts » dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVa.

Dans ce cadre, le groupement de commandes est un outil qui peut permettre d'effectuer plus facilement les opérations de mise en concurrence.

Le groupement est ouvert aux communes et leur CCAS et à tout établissement public du département de l'Ain.

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 Juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 28,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés ci-jointe en annexe.

Le coordonnateur du groupement est le Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain (SIEA). Il sera chargé d'organiser, dans le respect du droit des Marchés Publics, l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs prestataires afin de répondre aux besoins exprimés par les membres du groupement.

Le coordonnateur est également chargé de signer et notifier accords-cadres ou marchés qu'il conclut ; chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de leur bonne exécution.

En outre, le coordonnateur est chargé de conclure les avenants aux accords-cadres et marchés passés dans le cadre du groupement.

La Commission d'Appel d'Offre de groupement sera celle du SIEA, coordonnateur du groupement.

Qui cet exposé et la convention correspondante, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

. D'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés, annexée à la présente délibération,

. D'autoriser l'adhésion de la commune au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'électricité et de services associés.

. D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de groupement, et toutes autres pièces nécessaires,

. D'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la Commune de Groissiat.

**. Demande de subvention de l'Association des familles des cantons d'Oyonnax (AFCO) pour le Centre de Loisirs d'Echallon :**

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre adressée le 12 juin 2017 par M. Philippe DE MONDENARD, président de l'AFCO. Par ce courrier, la Commune de Groissiat est sollicitée pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement au profit du Centre de Loisirs d'Echallon qui accueille des enfants domiciliés à Groissiat.

Monsieur le Maire rappelle que l'association communale du Parc Loisirs, qui gère le Centre de Loisirs de Groissiat, a décidé début 2017 de ne pas reconduire l'ouverture du centre notamment l'été faute d'effectifs suffisants.

Les années précédentes, aucune contribution financière au centre de loisirs d'Echallon ne se justifiait puisque l'association de Groissiat, qui offrait des possibilités d'accueil à ses administrés, se voyait déjà attribuer une subvention.

En 2017, faute d'offre à Groissiat, Monsieur le Maire informe le conseil que les membres du bureau, réunis le 13 juin dernier, se sont déclarés favorables à l'attribution d'une subvention forfaitaire de 700 €.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de fonctionnement forfaitaire de 700 € à l'AFCO au titre de l'accueil d'enfants de Groissiat au Centre de Loisirs d'Echallon.

**Informations communales et communautaires**

**. Communales :**

. Il est rappelé qu'il n'y a pas de soirée prévue le jeudi 13 juillet.

. Point sur les incivilités : Monsieur le Maire fait un résumé des incivilités qui se produisent sur la commune depuis plusieurs semaines. Il s'agit de dégradations sur des biens aussi bien privés que publics : jets de pierres, feux de poubelles, dégradations diverses .... Les agents communaux, les élus et les autorités de la gendarmerie sont en alerte. Grâce aux plaintes déjà déposées par les victimes, plusieurs pistes ont pu être établies et des recherches approfondies sont en cours.

Les habitants de Groissiat sont invités à faire preuve de vigilance et à signaler tous faits inhabituels susceptibles d'aider l'enquête.

. Une réunion sur le thème de la participation citoyenne aura lieu en octobre 2017, en présence du capitaine PAHON de la gendarmerie de Nantua. Une information sera diffusée à l'attention de la population de Groissiat à la rentrée.

. Réunion PLUiH :

Une réunion a eu lieu le 27 juin afin de présenter l'actualisation du travail effectué depuis la fin de l'année. Le calendrier précis de remaniement des zonages n'est pas connu mais on sait d'ores et déjà que la carte de zonage va évoluer dans le sens de plus de densification. Il y aura forcément des réductions des zones urbanisables. Il est rappelé que ce sont des obligations légales et que toutes les collectivités doivent s'y conformer.

. **Communautaires** : le dernier conseil communautaire était principalement consacré au vote des comptes administratifs.

**Questions diverses**

. Gilbert Samerel, qui habite rue du Champ du Pommier, explique que les travaux réalisés il y a quelques semaines sur le réseau d'eau potable n'ont pas permis d'améliorer le débit d'eau chez les riverains et que cela est gênant au quotidien. Monsieur le Maire explique que la SAUR, en charge de réguler la distribution de l'eau, a effectué des réglages de pression mais que cela est limité pour ne pas provoquer de surpression en amont, notamment à Bellignat. Les travaux importants qui doivent être réalisés par la CCHB vont permettre de remédier à ces problèmes qui se posent dans d'autres secteurs, pas seulement à Groissiat. Ces travaux doivent commencer en 2018, avec retard, suite à des observations émises lors de l'enquête publique concernant le tracé de la conduite qu'il a fallu revoir.

. Gilbert Samerel s'exprime également concernant les possibilités d'usage de la salle des associations avec accès à la cuisine de la salle polyvalente. Monsieur le Maire explique que ce sujet va être traité lors d'un prochain rendez-vous avec les co-présidents du Comité des Fêtes qui lui en ont fait la demande il y a quelques jours.

. Prochain conseil municipal : lundi 04 septembre 2017.

. Prochaines commissions : à définir

**La secrétaire de séance**

**Pascale AMORIM**

